

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier du mois de juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Vernon, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bertrand HERAULT, Maire.

Présents : Mrs HERAULT, Mmes AUBOYER, CANTON, ANCELIN, Mrs BESSON, COURTOIS, DAUGER, JAVELLE, PAINAULT, Mmes PETONNET, RIGOLET.

Absents excusés : David CHOLLET, François BOSSIS, Philippe REVERDY.

Procuration : /

Secrétaire de séance : Emilie ANCELIN

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité.

VOIRIE – DEVIS MARQUAGE SIGNALISATION

Philippe REVERDY, adjoint en charge de la voirie, a sollicité l'entreprise SIGNATURE pour l'établissement d'un devis concernant les différents marquages au sol, qui doivent être repris, à savoir :

- le marquage de places de parking place allée Léo Ferré ;
- la bande axiale rue du Château ;
- la bande axiale sur la RD2, direction Fleuré ;
- le cédez le passage, cité Vernon ;
- Chiré-les-bois, marquage carrefour rue du Prieuré, le cédez le passage et passage piéton MPT ;
- le parking arrêt de bus rue des Passeurs.

L'ensemble de la mission s'élève à la somme de 5 298,40 € TTC.

Le conseil municipal émet un avis favorable et confie à Mr REVERDY le soin d'en informer l'entreprise.

COMPTABILITE PUBLIQUE MIGRATION VERS LE REFERENTIEL M57

La comptabilité publique tend vers une migration de la gestion des comptes des collectivités vers la nomenclature M57, au plus tard d'ici le 1^{er} janvier 2024,

Ce nouveau référentiel, est plus avancé en terme de qualité comptable que la M14 en place aujourd'hui, et a pour vocation de faire converger les règles comptables des collectivités vers celles des entreprises.

Evolutions apportées aux règles budgétaires, notamment :

1/ **Pluriannualité** : gestion pluriannuelle tant en investissement (autorisations de programmes), tant en fonctionnement (autorisation d'engagement) ;

2/ **Fongibilité des crédits** : possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section ;

3/ **Gestion des dépenses imprévues** : possibilité de voter des AP/AE relatives aux dépenses imprévues dans la limite de 2 % (Investissement et fonctionnement) des dépenses réelles de chaque section, encadré par la règle de fongibilité de crédits des 7.5% plafond ;

4/ **Provision et dépréciation** : obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif ;

5/ **Immobilisations** : comptabilisation des immobilisations sur la base de la notion de contrôle du bien et non pas sur celle de la propriété du bien.

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur un accord de principe pour une migration de la comptabilité publique M14 vers le référentiel M57 dès le 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité est favorable à cette évolution comptable.

Le Maire précise qu'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) devra être débattu en séance d'ici le 1^{er} janvier 2022 pour fixer les modalités d'adoption du prochain budget.

TRAVAUX D'ELAGAGE D'UNE HAIE LE LONG D'UN CHEMIN D'EXPLOITATION

La commune a été sollicitée pour la taille d'une haie le long d'une propriété privée, bordée par un chemin d'exploitation.

A préciser que cette haie délimite un chemin communal entretenu par nos services ainsi qu'un chemin d'exploitation privé, utilisé par les agriculteurs, exploitants les divers fonds.

Pour rappel, un chemin d'exploitation est présumé appartenir aux propriétaires riverains et l'usage est commun à tous les intéressés. L'article 93 du code rural précise qu'ils sont tenus les uns envers les autres de contribuer, dans la proportion de leurs intérêts, aux travaux nécessaires à leur entretien.

Cette disposition sera précisée à l'intéressée ainsi qu'aux exploitants concernés.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES Logement communal – 2bis rue du trésor

Le Maire soumet à l'assemblée des propositions de travaux supplémentaires, nécessaires à la finalisation du projet de restauration du logement communal situé au 2bis rue du trésor, à savoir :

- l'installation d'un store occultant par l'entreprise « L'Artisan du Bois », à 297,00 € TTC ;
- une hotte d'aspiration dans la cuisine au prix de 147.75 € HT de chez GITEM, Gençay.

Avis favorable de l'assemblée.

Questions diverses :

- Information DIA, vente propriété H 676 – 863 - 866, 6 rue des Pierriers par Maître AUGERAUD, notaire à LA VILLEDIEU DU CLAIN.

- Information DIA, vente propriété C 602 14 rue Jacques Brel, par Maître AUGERAUD, notaire à LA VILLEDIEU DU CLAIN.

- L'équipe municipale réfléchit aux possibilités d'aménagement d'un parking à la salle de Chiré-les-Bois ; si des opportunités sont envisageables, des contacts vont être pris auprès des propriétaires riverains pour en étudier les possibilités.

- Nadège RIGOLET, élue en charge de la communication, propose de créer une page « facebook » au nom de la commune pour relayer les informations communales et intercommunales ;

- location de la MPT ; les travaux de réhabilitation de la mairie nécessiteront son déménagement à la MPT de Chiré-les-Bois, pour cette raison les locations de la MPT ne seront possibles que du 10 juillet à la fin septembre 2021.

- Le tirage au sort pour les listes préparatoires des jurés d'assises a eu lieu, le 29 juin 2021. Quatre électeurs ont été tirés au sort sur la liste de Vernon.

La séance est levée à 20h30.

Le Président,

Le secrétaire,

Les membres,